

Énonciation journalistique et espace public

Une hégémonie pleine de voix ?

Christine Servais

Texte intégral

PDF

[Signaler ce document](#)

1 L'expression « hégémonie pleine de voix » est empruntée à Éric Macé et Éric Maigret, qui écrivent : (...)

2 Jürgen Habermas, Pierre Bourdieu, aujourd'hui Jacques Rancière, Gianni Vattimo ou Bernard Stiegler, (...)

3 La notion de code préféré est celle qui est utilisée par Stuart Hall dans son célèbre texte « Codag (...)

1

Dans le présent article**1**, la réflexion s'inscrit dans le cadre du champ de la critique qui tente et a tenté d'appréhender les liens entre médias de masse et espace public**2** avec cette préoccupation centrale : évaluer le rôle que jouent les médias/spectacles de masse dans l'homogénéité caractérisant l'espace public, c'est-à-dire dans la production de représentations dominantes, appelées par exemple « code préféré » par la tradition culturaliste et « idéologie » par la tradition critique**3**. Certains, se plaçant ouvertement dans l'héritage d'Emmanuel Kant (Gianni Vattimo, Géraldine Muhlmann), sont plus optimistes que d'autres, et l'ensemble du champ est structuré par un débat portant sur la possibilité, ou non, que les médias de masse produisent un espace public polyphonique.

2

En choisissant comme niveau d'analyse l'énonciation, nous croyons possible d'articuler ensemble ces deux acceptions de l'idéologie comme coproduction culturelle et comme tromperie ou biais introduit dans l'espace public par les médias de masse.

4 Pour n'en citer que quelques-uns : Arquembourg (1998), Awad (2010), Martin-Barbero (2002) et le num (...)

Mais, et de manière plus précise, ces développements s'inscrivent également dans un autre ensemble de travaux : ceux qui, relevant de l'analyse des discours, considèrent que les textes journalistiques produisent du commun et sont à appréhender comme opérant une *médiation* entre les dimensions individuelle et collective des discours ; ces études s'intéressent à la manière dont, par exemple, la lecture du journal est une « mise au monde » (Mouillaud et Tétu, 1989 : 23), ou soulignent que le fait de lire un même journal « permet la réfraction des événements du monde social dans un monde imaginé propre à chacun des lecteurs et commun à tous ces lecteurs » (Awad, 2010 : 45). S'appuyant sur la notion de médiation, ces travaux à dimension empirique⁴ vont au-delà d'une simple analyse des représentations pour s'interroger sur le type de collectif et, partant, sur le type d'expérience politique que proposent ces représentations. Ils constituent par là le pendant empirique des réflexions que j'ai d'abord citées, et par exemple de celle de Muhlmann (2004) qui se demande quelle sorte de journalisme il faut promouvoir pour faire place à un « conflit rassembleur » : si l'on peut considérer avec elle que « l'écriture journalistique <met en corps> son lectorat à travers le regard qu'elle propose » (Muhlmann, 2004 : 259), les analyses du point de vue de la médiation s'attachent à comprendre comment cela se produit et de quel corps il s'agit. Il existe en effet plusieurs manières de créer du commun. À cet égard, il y a peut-être plusieurs sortes de journalisme dit « grand public », ceux qui cherchent le consensus et évitent les conflits, et ceux qui

d'emblée injectent une dose de conflictualité dans ce « nous » ; ces journalismes du rassemblement, qui ne sont pas des journalismes du consensus, supposent que le « nous » ne s'éprouve pleinement que lorsqu'il est, précisément, mis à l'épreuve (Muhlmann, 2004 : 262).

Répondant à ces propositions théoriques, l'analyse pose alors la question suivante : quel « nous » les textes construisent-ils et par quels moyens ? Sa tâche est de décrire le jeu des regards, des points de vue et des discours, et de montrer comment et en quoi ils structurent un collectif. Son cadre de référence est plutôt culturaliste.

⁵ « La différence entre les sortes de spectacles se fonde peut-être moins sur leurs objets — le <r (...)»

⁶ Voir Arquembourg (1998). Ici, le texte médiatique fait médiation entre l'événement et le public. (...)

⁷ Dans l'article cité, Awad (2010 : 41) montre que l'imaginaire collectif produit par la presse est t (...)

Suivant certains de ces travaux, nous considérons que les lecteurs/spectateurs doivent être intégrés à l'analyse sous la forme du rapport qu'ils entretiennent avec le texte⁵, et que ce rapport est lié à la manière dont le texte s'adresse à eux : de même qu'elle envisage, dans l'extrait cité plus haut, deux sortes de journalisme dit « grand public » (c'est-à-dire au fond deux manières de s'adresser au plus grand nombre), de même, lorsque l'auteure évoque un « journalisme idéal », elle le fait notamment par la manière dont il s'adresserait à son public (Muhlmann, 2004 : 258). Cela nous conduira à aller au-delà du simple fait de comprendre, par exemple, comment ou en quoi le dispositif énonciatif structure l'opinion publique et organise le débat public⁶ ; à aller au-delà d'une conception de l'énonciation journalistique comme simple miroir ou prolongement de la polyphonie à l'œuvre dans l'espace public, pour prendre en compte ceci : comme l'affirme Jacques Rancière dans *La mésentente*, le « nous » engendré par le texte est constitutif de la référence. Il faut alors considérer que les médias configurent le rapport de l'homme au monde dans l'exacte mesure où ils rassemblent, séparent, limitent, produisent un ou plusieurs collectifs⁷ ; que le texte ne fait pas seulement médiation entre événement réel et lecteur/spectateur mais, et en même temps, entre spectateur singulier et collectivité, que celle-ci soit ou non politique. C'est ce rapport qu'il faut alors interroger précisément, et selon nous ce choix inscrit l'analyse au croisement des perspectives critique et culturaliste, car on laisse ouverte la possibilité d'une domination tout en interrogeant les textes à partir des points de vue des destinataires.

La question de l'analyse est alors : à quel collectif renvoient les voix qui traversent l'espace médiatique, et de quelle manière y renvoient-elles, c'est-à-dire en proposant quel rapport au lecteur/télespectateur ? Appréhendée à l'aune de ce cadrage théorique, l'énonciation a une portée politique immédiate, car elle engage la constitution d'un « nous », dont il faudra déterminer s'il est consensuel — et de quelle manière — ou si au contraire il laisse place au conflit — à la mésentente, au différend, etc.

⁸ On pense principalement au structuralisme linguistique, à la déconstruction derridienne du sens, à (...)

Cela nous amène directement à évoquer le troisième corps de textes auxquels le présent article renvoie implicitement : il s'agit de ceux qui ont, en quelques décennies et au départ de différentes disciplines, déclaré illusoire l'unicité du sujet, en particulier celle du sujet parlant⁸. Toute analyse de discours, qu'il soit ou non journalistique, leur est redevable du postulat affirmant que le sujet d'énonciation est toujours d'emblée fracturé, et ce

postulat est aujourd'hui porté dans le champ politique par des auteurs qui, en sciences du langage ou en sciences de l'information et de la communication, travaillent sur la question de la responsabilité dans le discours médiatique ; Alain Rabatel et Roselyne Koren par exemple estiment notamment que

les travaux antérieurs sur la mise en cause de l'unicité du sujet parlant, sur l'effacement énonciatif, dans lesquels nous nous inscrivons, appellent, dans le moment historique que nous connaissons, des recherches complémentaires sur les notions d'éthique, de responsabilité, de hiérarchisation (2008 : 18).

8

Et en effet, si l'énonciation renvoie au collectif, qui est susceptible d'en répondre, et à quel titre ? C'est donc la question de la responsabilité, plus que celles de la liberté ou de l'objectivité, qui selon nous rendra compte *in fine* du travail à l'œuvre dans l'énonciation journalistique et témoignera de son inscription politique ; or la responsabilité est directement tributaire de la fracture du sujet parlant.

9

Nous allons donc décrire ici la division propre à l'énonciation journalistique, afin d'établir un lien entre ces lignes de fracture et la question du partage de l'espace public, de sa polyphonie ou de son homogénéité. Mais avant d'en venir au triple partage dont l'énonciation journalistique fait l'objet, nous présenterons une rapide synthèse des caractéristiques qui lui sont communément reconnues.

L'énonciation journalistique : une contradiction performative

Une énonciation collective

9 L'auteur s'intéresse en l'occurrence au discours rapporté et fait ici référence à J. Authier dans s (...)

10 En particulier aux pages 11-33 et 129-149.

11 Point de vue et responsabilité sont en effet liés, nous verrons plus loin en quoi et comment.

12 Grevisse (1993), repris par Charaudeau (1997 : 174-177). Le terme désigne un narrateur qui, à la di (...)

13 Pour les auteurs, cette « archi-signature » désigne un sujet de droit. Il s'agit donc pour eux d'un (...)

10

Tout analyste des médias reconnaît à l'énonciation journalistique un

caractère problématique. On en parle comme d'une « énonciation floue » (Simonin, 1984 : 148), dont les énonciateurs ne sont pas reconnaissables, d'une « énonciation collective », qui renvoie au travail de « réécriture » en quoi consiste presque toujours l'écriture journalistique ; on trouvera aussi pour la désigner « polyphonie énonciative » (Bourdon et Jost, 1998 : 10), « hétérogénéité énonciative » (Charaudeau, 1997 : 178)⁹, etc. Cette impossibilité pour le discours médiatique à proposer un sujet énonciateur reconnaissable produirait, à travers la pluralité des énonciateurs confondus dans un énoncé, un « espace public fragmenté » (Charaudeau, 1997 : 211). Elle explique également pourquoi toutes les analyses du discours des médias s'appuient sur la distinction qu'établit Oswald Ducrot (1980 : 30 ; 1984), développée notamment par Maurice Mouillaud et Jean-François Tétu (1989)¹⁰ ou par Alain Rabatel (2008 : 53) et Jean-Pierre Esquenazi (1998 : 304-306), entre énonciateur et locuteur : si le « locuteur » est le sujet parlant, l'auteur auquel renvoie l'énonciation, « l'énonciateur » en est le garant ; il est le responsable de l'énoncé, la source d'un point de vue¹¹. Certains travaux évoquent de surcroît un « énonciateur supérieur » : soit un « méga-narrateur »¹², soit un « supra ou méta-énonciateur », voire une « archi-signature » (Mouillaud et Tétu, 1989 : 107)¹³ ou une « méta-narration » (Awad, 2010 : 46) pour rendre compte de la continuité énonciative qui s'exprime dans des formules telles que « *Le Monde* affirme que... ». Cet énonciateur du second degré renvoie parfois à la dimension institutionnelle, voire juridique, du média (voir ci-dessous), et dans ce cas peut être assimilé à un énonciateur au sens de Ducrot, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Quoi qu'il en soit de ces conceptions, toutes rendent compte de ce que l'hétérogénéité énonciative du discours d'information n'est en aucune manière accidentelle, mais qu'elle est au contraire constitutive d'une écriture où un sujet produit une parole qui ne lui est pas propre. Cette forme d'altérité est dans certains cas si achevée qu'énonciateur et locuteur n'entretiennent plus aucun rapport, et que l'on n'a plus affaire qu'à un locuteur perroquet, une caisse de résonance, une « machine » à écrire ou à parler.

¹⁴ En passant aujourd'hui par Twitter ou Facebook, etc.

Ce n'est pas seulement la langue, mais la parole elle-même qui serait un véhicule dans lequel on peut prendre place ; pas seulement la langue, mais l'énonciation elle-même, la prise de parole, c'est-à-dire aussi la responsabilité, qui seraient collective. De fait, les énoncés journalistiques se diffusent en cascade rapide d'un média à l'autre¹⁴, ce qui a souvent pour effet de produire une parole-écho sans origine, sans propre ni propriété, proche au bout du compte de la rumeur de Maurice Blanchot, une parole que l'on ne pourrait « dire », mais dont on pourrait seulement « répondre ». Mais

qui peut répondre de ces énoncés ? Qui en assume le point de vue ? Quel est ce collectif susceptible d'en répondre ? De quel ancrage énonciatif relève-t-il ? Nous sommes au cœur du paradoxe de ce syntagme curieux : « énonciation collective ». Si « énonciation » renvoie, comme dans le travail fondateur de Catherine Kerbrat-Orecchioni (2006), à l'instance par laquelle le sujet énonçant se manifeste dans un énoncé, à « l'institution d'un ici et maintenant dans lequel émerge la singularité du sujet » (Lamizet, 2009-2010 : 29), ou plus généralement à l'inscription du sujet parlant dans la langue, parler d'« énonciation collective » supposerait d'exprimer ensemble et du même coup ces deux formes logiques contradictoires que sont la singularité d'un acte et la généralité d'une loi. Il y a donc à parler d'« énonciation collective » une forme d'abus de langage qu'il conviendrait de dénouer.

12

Dans le discours journalistique, la dimension collective de la langue est rapportée sur la parole et sur l'acte d'énonciation. Quelle est cette collectivité « sujet » de l'énonciation ? Est-elle « une » ? Est-elle limitée à l'audience du média, à un lectorat ? S'agit-il de la communauté des humains ? Comment l'analyser ?

Une énonciation « objective »

15 Voir Soulez (2002). L'auteur montre qu'on donne davantage de crédit à un journaliste qui montre, pa (...)

16 Voir à ce sujet Derrida et Stiegler (1996).

13

À cette caractéristique problématique de l'énonciation en presse s'ajoute une seconde contradiction fondamentale. D'une part, le discours des médias est fondé sur le crédit que lui accorde le destinataire — il n'y aurait aucun sens à produire ni à entendre les énoncés journalistiques s'ils n'étaient faits pour être crus — et ce crédit est relatif à la liberté de parole du journaliste : on ne pourrait croire un énoncé journalistique dès lors que l'on saurait — ou estimerait — son énonciateur sous influence. L'autonomie discursive du journaliste requiert la possibilité d'une parole propre, elle repose sur la coïncidence de l'énonciateur avec le locuteur. Sous cet angle, la vérité est d'abord liée à la liberté de l'énonciateur, et c'est là qu'intervient l'*ethos* du journaliste dans le jugement du lecteur/spectateur¹⁵. C'est en ce sens que l'on a analysé par exemple le regard droit dans les yeux du présentateur du journal télévisé. Il faut également ajouter à cela une seconde dimension performative fondamentale dans tout discours de presse, qui consiste en un engagement symétrique du lecteur/spectateur : tout énoncé journalistique est en effet fondé sur une injonction à voir, à entendre, à regarder, à croire¹⁶ ; la fabrication de l'information implique un choix, une hiérarchie,

une mise en forme des informations qui signifient toujours au moins : « ceci est important, ceci vous concerne, vous devez savoir ceci », etc. Cette injonction, qui peut prendre différentes formes (le ton, le titre, le regard et d'autres plus subtiles), fait de nous au moins des témoins, nous engage chacun en notre nom : nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas.

17 Il faut néanmoins signaler ici le développement, durant les dernières décennies, de la forme invers (**...**)

18 Il existe par ailleurs d'autres notions proches, par exemple celle d'effacement énonciatif de R. Vi (**...**)

14

Mais d'autre part et de manière tout aussi première, l'énoncé journalistique tire également son crédit de son « objectivité ». Au cours de son évolution durant tout le XX^e siècle, le champ journalistique s'est montré toujours davantage fasciné par le discours de la science ou de l'expertise, et semble avoir pour idéal l'énoncé de type scientifique, caractérisé par le peu de poids qu'y tient, dans sa signification, l'énonciation**17**. Le discours d'information procède en conséquence à un effacement des marques de l'énonciation. Ce « rituel stratégique de l'objectivité », comme l'appelait Gaye Tuchman (cité par Bastin, 2008 : 96)**18**, conduit à une « anonymisation du monde » (Bastin, 2008 : 97), à la représentation d'un monde qui nous est « donné » par « personne » : en même temps que le monde, par ce rituel, nous est donné comme commun « se dissout la capacité à garder la maîtrise d'un discours singulier » (Bastin, 2008 : 97) ; or l'idéologie procède pareillement à une dissimulation de la fonction expressive et se décrit également comme une parole « sans sujet » (Reboul, 1980).

15

De ce point de vue, l'énonciation journalistique est collective parce qu'elle n'est celle de personne et qu'elle prétend aux normes discursives des purs énoncés de connaissance, mais, du coup, dans la forme discursive du discours journalistique, qui n'a pas les moyens de soutenir des vérités scientifiques, rien ne distingue épistémologiquement l'idéologie de l'objectivité.

16

La contradiction est donc la suivante : l'énoncé journalistique tire son crédit de la liberté qu'a l'énonciateur de dire ce qui est, de la possibilité qu'a le journaliste d'assumer un énoncé qui cependant ne peut, fondamentalement, être dit par personne en particulier, mais relève d'une responsabilité collective. En d'autres termes, l'énonciation, entendue comme le fait de prendre en charge un énoncé (Rabatel et Koren, 2008 : 15), est dans l'économie du discours journalistique tout aussi première que reniée ; c'est

de cette tension que naîtra, pour le lecteur, le crédit qu'il accorde au média : pour le lecteur du *Monde*, *Libération* apparaîtra comme idéologique (au sens culturaliste), puisqu'assumant un point de vue ; pour le lecteur de *Libération*, *Le Monde* apparaîtra comme faussement objectif et donc comme idéologique, au sens critique du terme cette fois. Notons que l'énonciation sera d'autant plus refoulée que le journaliste se fantasme comme relais, comme transmission, comme objectivation d'une auto-transparence du social à lui-même, comme simple intermédiaire technique en quelque sorte — mais alors : de quelle « source » ou de quelle origine ?

19 Sur cette question, voir Muhlmann (2004), notamment les pages consacrées à Bourdieu et à Parks.

17

Répondre simplement : « de l'idéologie » n'est pas satisfaisant. Un énoncé non assumé par un énonciateur désigne-t-il nécessairement le lieu, soustrait au regard, d'une domination ? L'objectivation des faits ne serait-elle pas au contraire une condition à la pluralité des points de vue et à un conflit socialisant, comme le pense Georg Simmel (1992)**19** ? Et comment les distinguer ?

18

Partir du principe que l'énonciation de presse, parce qu'elle est collective et « objective », est une énonciation divisée, et l'analyser comme telle ainsi que nous allons le faire, mène à interroger l'écriture de presse du point de vue de la responsabilité. L'origine de cette forme d'écriture étant clairement inassignable, nous ne pouvons que nous demander qui, au-delà du locuteur, est énonciateur (au sens de Ducrot), c'est-à-dire qui peut « répondre » des énoncés. Cette position théorique suppose les implications suivantes :

20 Jacques Derrida, dans *Parages*, développe les conséquences d'un tel renversement.

C'est la réponse qui est première ; parler, affirmer, c'est avant tout répondre. Dans ces conditions, en effet, affirmer signifie répondre à, répondre de, voire répondre devant. Ce renversement**20** implique un tout autre schéma de la relation énonciateur/énonciataire, qui ne pourra plus être dite structurée par un partage chronologique parler/répondre ou agir/réagir, mais par un partage horizontal où toute parole est pareillement une réponse ;

21 L'expression désigne la position dominante, la parole de l'idéologie.

On sort de la caractérisation de la relation médias/espace public comme domination, celui-ci étant plus ou moins manipulé par ceux-là, et l'on rend leur responsabilité aux lecteurs/spectateurs qui, dans la vision la plus radicale et pessimiste de la sociologie critique, sont fondamentalement passifs et dépossédés de toute possibilité d'action, fût-ce de cette prémisse à l'action que constitue une réception s'écartant du « code préféré » (Hall, 1994)**21** ;

Déplacer la question de la liberté vers la responsabilité permet de faire place à la possibilité de la domination comme à la possibilité de la pluralité : en demandant qui répond de ces paroles sans sujet, et quel rapport elles proposent entre « je » et « nous », on peut retrouver les collectifs qui peuplent l'espace public, y compris sous la forme de la domination ou de l'artificialité ;

22 Tous ces acteurs sont dès lors également considérés comme ayant un regard et des capacités à juger (...)

Poser la question de la responsabilité plutôt que celle de la liberté permet enfin de considérer que les journalistes eux-mêmes sont soumis à une domination (ce qui est le point de vue de Pierre Bourdieu), et que c'est en assumant la responsabilité d'un point de vue donnant forme et corps à un collectif que ceux-ci, tout comme les lecteurs/spectateurs, donnent voix à un conflit dans l'espace public²² et peuvent en faire les prémisses d'une action.

Un triple partage

19

Les deux caractéristiques de l'énonciation journalistique pointées ci-dessus (objectivité et collectivité) structurent les divisions qui y sont à l'œuvre, c'est pourquoi leur examen attentif permettra d'y voir un peu plus clair. Se demander ce qui fracture ou divise l'énonciation journalistique, c'est se demander qui est susceptible de l'achever, qui en répond, en assume le point de vue, etc.

20

Nous avons ciblé dans l'énonciation de presse trois lignes de partage, que nous allons ici considérer successivement : sa dimension publique, son rôle de « porte-parole » et le fait qu'elle est structurée par une adresse.

La première ligne de partage

21

On définit généralement le discours journalistique comme une communication de type « médiatée », par opposition à une communication dite « intersubjective » (Lamizet, 1995 : 129-186). De ce point de vue, certains estiment d'ailleurs que si l'on trouve si peu de marques personnelles dans le discours de presse, ce ne serait pas tant en raison d'un souci d'objectivité que parce qu'il n'est pas pris dans une relation d'intersubjectivité (Simonin, 1984 : 199). En effet, le fait que le discours journalistique relève d'une communication « médiatée » signifie que les énoncés sont légitimés par une institution (le média) et que la question posée à l'énonciateur n'est pas « qui es-tu ? », mais « au nom de qui parles-tu ? » (Lamizet, 1995). L'énonciation de presse est donc traversée par la dimension institutionnelle de l'espace public où elle prend place, et c'est sur cette dimension institutionnelle que reposent *in fine* sa légitimité, celle de ses

locuteurs et le crédit dont jouissent ses énoncés.

22

Par cette dimension publique et institutionnelle, la norme et le collectif prennent place dans l'acte d'énonciation lui-même, et l'on observe une multitude de formulations (le conditionnel, le retranchement derrière des sources anonymes, l'usage pléthorique du « on », le plus usité des pronoms personnels) où il s'agit de « dire sans dire » (Simonin, 1984 : 157) mais néanmoins d'affirmer, car l'énoncé de presse n'est pas la formulation d'une loi administrative, mais, par le relais de témoins, d'actants, de locuteurs divers et multiples, l'affirmation d'un fait. Selon Jenny Simonin, toutes ces formulations ont la particularité de poser le procès de « dire » comme validable à partir d'un repère « fictif » : elles renvoient en réalité à un sujet « fictif, susceptible d'asserter une prédication validable mais non validée. Cette construction permet à l'énonciateur de dire ce qu'il dit tout en ne faisant qu'envisager l'éventualité qu'« on » (pas lui) puisse le dire » (Simonin, 1984 : 157). Lorsque Koren (2006) analyse de manière magistrale ce procédé dans l'argumentation, elle évoque cette « sorte de surmoi abstrait », comme l'appelait Ducrot, qui constitue la « voix intériorisée d'une *doxa* rationaliste et objectiviste » (Koren, 2006 : 9).

23 Nous entendons ici « énonciateur » et « locuteur » au sens de Ducrot précisé plus haut.

24 Cette notion de feinte ou de simulation se situe dans l'héritage des formulations de Georges Batail (...)

23

Si l'on veut bien admettre que cette référence à un énonciateur²³ fictif est la marque de la dimension institutionnelle de l'écriture de presse, il peut être pertinent de décrire cette structure indirecte et dédoublée de l'énonciation par la notion de scène. Dans ce contexte, la scène ne désigne pas seulement un espace-temps symbolique où des locuteurs sont susceptibles de prendre place (comme pourrait l'être un plateau de télévision), mais elle décrit la structure indirecte de délégation dans laquelle est prise l'énonciation journalistique. Le locuteur s'autorise d'une parole anonyme et d'un énonciateur abstrait, fictif, auquel il délègue la responsabilité de son dire. Indirecte, scindée ou encore biaisée, l'énonciation journalistique d'un locuteur lambda peut alors être dite « affectée », au sens où elle est feinte, simulée²⁴, au sens où le locuteur prend la place de cet énonciateur fictif duquel il s'autorise pour en réciter le texte.

24

L'« ici et maintenant » auxquels renvoie l'énonciation journalistique (les temps du discours sont de loin les plus fréquents et l'énonciation

journalistique recourt à un grand nombre de déictiques temporels, rappelle Simonin) ne permettent pas la reconnaissance d'un acte d'énonciation au sens strict. De ce point de vue, l'énonciation journalistique est dés-originée jusqu'à un certain point, décontextualisée ; ce caractère polyphonique rend l'acte même d'énonciation fictif. Le réel de l'énonciation y est convoqué tout en étant différé, et son locuteur y prend place comme un récitant, au sens où Michel de Certeau l'entend quand il suggère que nos sociétés sont « récitées ». Il faut bien admettre que cette dimension récitative de l'énonciation journalistique est inhérente à sa structure de communication médiatée. La question qui s'impose alors porterait sur l'accès à la scène et sur le statut de ce « on » duquel l'énonciation journalistique s'autorise.

25 Muhlmann, lorsqu'elle revient sur la notion de public, rappelle les principales formes de ce soupço (...)

25

Mais, plutôt que de prolonger les thèses qui, à partir de Kant (de sa conception du politique comme « agir mis en scène », de ses notions d'espace public et de publicité), se sont interrogées sur le biais introduit par cette scène dans les représentations ainsi que sur la possibilité ou non d'y avoir accès²⁵, nous préférons nous interroger sur le statut du « on » dont se soutient l'énonciation, et nous demander quel collectif (présent ou à venir, actuel ou factice) peut en répondre, ou plutôt, au nom de quel collectif un sujet peut en répondre, qu'il s'agisse en l'occurrence du journaliste ou du lecteur/spectateur.

La deuxième ligne de partage

26 Les médias parlent en notre nom à nous, les journalistes sont nos représentants dans l'espace publi (...)

26

Pour répondre à cette question, il faut envisager le deuxième partage à l'œuvre dans l'énonciation journalistique, à savoir celui qui renvoie au rôle de porte-parole dont se prévaut et se soutient le discours médiatique²⁶. Ce partage, entre énonciateur et « destinataire », suppose de s'interroger sur le statut de ce sujet d'énonciation rendu fictif par le simple fait de la représentation, par exemple : est-il ou non le sujet de l'opinion publique, dans le sens de Jürgen Habermas ? Et les médias suppriment-ils la possibilité d'un échange symbolique, et du même coup d'un espace public, par le fait que leur énonciateur est fictif, comme l'estimait Louis Quéré (1982 : 154-175) ?

27

Dans le régime scénique décrit plus haut, c'est bien la possibilité, ou non, pour un sujet d'achever l'acte d'énonciation en s'y engageant qui rendra

compte, *in fine*, de la manière dont tel discours médiatique structure l'espace public et fonctionne comme processus de médiation ; après tout, le journaliste n'aura parlé en mon nom que si je puis en répondre et assumer ses énoncés. Pas plus le journaliste que le média pour lequel il travaille n'ont le monopole de la responsabilité des énoncés ; il faut y interroger la part du lecteur, son rapport au journaliste en tant que celui-ci est pris dans l'institution et parle au nom d'un collectif duquel le lecteur est prêt, ou non, à répondre. C'est là que les différentes formes de « on » et de « nous » se révèlent rassembleuses, conflictuelles, exclusives, etc. Peut-être ne faut-il dès lors pas tant déplorer l'existence de sujets d'énonciation fictifs qu'analyser, ainsi que le suggère Rancière (2000), les « régimes de fiction » à l'œuvre dans les représentations, en repérant la manière dont l'énonciation y est divisée. À cet égard, la posture d'un journaliste comme Edwy Pleyne, par exemple, rédacteur en chef de *Mediapart*, est intéressante : son discours tente d'engager le lecteur, se soutient de la réponse qu'il attend de son destinataire, et qui pour lui signifierait : « J'ai parlé en ton nom en tant que, collectivement, nous existons dans l'espace public. » On pourrait d'ailleurs considérer que c'est cette forme énonciative qui caractérise l'engagement, quoi qu'il en soit des idées défendues.

27 L'expression est d'Hannah Arendt qui, dans « La crise de l'éducation » (1972 : 227), interroge cett (...)

28 Voir Rancière (1995), en particulier les pages 72 à 81 et 143, où l'auteur insiste sur la nécessité (...)

28

À ce point de l'analyse, nous devons nous arrêter sur l'ambivalence du « on » et du « nous » ; tous deux peuvent en effet renvoyer aussi bien au « rassemblement » qu'au « fait accompli »²⁷, au consensus qu'à la domination²⁸ et, surtout, les deux formes peuvent être confondues dans des postures où l'un de ces deux termes exprime un fait accompli comme rassemblement, une domination comme consensus. C'est là une question fort complexe, et peut-être pourrions-nous nous en tenir à la distinction intéressante que Quéré (1990 : 33-58) propose entre deux types d'opinions : l'opinion reçue et le jugement universel. L'opinion reçue est une « application de l'universel, déterminé à l'avance, qu'elle fournit, sans le soumettre à un examen critique », tandis que l'avis universel « se fonde sur l'avis de tout le monde » en « se plaçant du point de vue de l'autrui généralisé » (1990 : 54), et désigne donc ce que l'on estime que l'autre tiendra pour vrai. Ce qui fait l'intérêt de cette seconde forme d'opinion, que Quéré modèle sur le jugement réfléchissant kantien (le jugement de goût), c'est que, en introduisant une dimension esthétique dans ce problème politique, elle signale clairement que la question de l'opinion et du statut de ce « on » doit être renvoyée à une analyse de l'énonciation en tant qu'elle

est partagée par le destinataire et que c'est à lui d'en répondre ou non. La différence entre les deux figures du collectif définies tiendrait alors avant tout au fait que l'une (le « fait accompli », l'« opinion reçue ») se fonde sur l'existant, s'appuie sur le présent avéré, tandis que la seconde (le « rassemblement », le « jugement universel ») prend la forme d'une communauté ouverte sur l'avenir (la communauté esthétique « en attente » de Kant) et sur de nouveaux possibles.

29

Dans le traitement de l'information, la démonstration de l'expert fait parfois appel à cette opinion reçue de laquelle je ne puis personnellement répondre, les plus opprimantes étant bien entendu les démonstrations d'ordre économique. Dans un journal télévisé de TF1 consacré en grande partie à la fermeture d'une usine Renault en Belgique par exemple, et après une série de reportages où la même parole était portée par des locuteurs aussi éloignés que des responsables politiques, le président-directeur général de Peugeot et un délégué syndical, le journaliste responsable des questions économiques expliqua que « nous » étions en dernière analyse responsables de la situation, car, en tant que consommateurs, « nous » (« vous et moi », dit-il) voulions toujours avoir le meilleur en payant le moins cher possible, ce qui rendait compte du fait que l'entreprise était « bien obligée » de rationaliser ses coûts, et « donc » de se restructurer, et que « cela signifiait » des fermetures d'usines. Ainsi le « nous », duquel l'expert se réclamait en déplorant la situation et en affirmant qu'il comprenait bien que c'était difficile à admettre pour nous tous, ce « nous », censé témoigner de notre commune appartenance à une communauté (affective et argumentative) au nom de laquelle il s'exprimait, était-il en même temps appelé à être un « on » validant la vérité. Ce type de discours nous dit : « Tu dois répondre de ce que j'affirme, mais en fait tu ne peux en répondre mais seulement t'y soumettre, car il n'y a pas d'autre lieu d'où en répondre. » Dans cette optique, la passivité des destinataires ne serait pas, comme on l'affirme souvent, un simple manque de recul critique de la part de la population, mais constituerait la réponse appropriée et attendue à un discours qui se soutient d'une « opinion reçue » dont on prétend qu'elle serait la seule forme du « nous », qui énonce une domination comme consensus.

30

Mais pouvons-nous affirmer qu'aucun destinataire ne pourra investir une opinion reçue en avis universel ? Pouvons-nous affirmer que, à l'inverse, les destinataires, dans l'exemple donné ici, ne pourront se dégager de la place qui leur est proposée et prendre la parole ? C'est pourquoi sans doute Muhlmann, dans son analyse des pratiques journalistiques, insiste sur la nécessité de préserver la possibilité du conflit, dans un espace où le commun

comporte toujours une part de domination (Muhlmann, 2004 : 115), mais où néanmoins celle-ci n'est jamais sûre. En tant que le journaliste est porte-parole, l'énonciation journalistique est de fait partagée, mais il faut alors admettre qu'elle est partagée au sens où la réponse à la question : qui partage ces énoncés, pour qui ces objets existent-ils sous cet angle dans le monde ?, où cette réponse donc revient au destinataire ; c'est dans la mesure où le destinataire répond des énoncés que l'énonciation journalistique peut avoir lieu ; leur affirmation est donc bien, avant tout, une réponse, c'est pourquoi l'analyse doit toujours être menée au cas par cas et confronter les contenus aux postures.

La troisième ligne de partage

29 Peut-être faut-il préciser que, convoqué publiquement à cette place de « récepteur-dictateur », le (...)

31

Enfin, la chose se complique un peu si l'on veut bien remarquer que celui que l'énonciateur représente, ce « destinataire » au nom duquel il parle et dont il se fait le porte-parole, est aussi celui auquel il s'adresse : on peut en effet considérer que c'est celui auquel le locuteur s'adresse qui dicte les sujets, le ton et parfois même (dans le cas du terrorisme, par exemple) l'événement lui-même (Servais, 2003 : 5-23). C'est pour lui que sont faites ces images, c'est à son intention et, mieux, à sa demande qu'est traité tel ou tel sujet ; c'est lui qui, entend-on parfois, en porte la responsabilité publique : « nos téléspectateurs attendent ceci » ; « nos lecteurs ne s'intéressent pas à cela », etc.**29** En plus de sa dimension institutionnelle, l'énonciation de presse est donc partagée entre destinataire (au nom duquel elle parle), locuteur et destinataire (auquel elle s'adresse), destinataire et destinataire étant susceptibles de se superposer sur le plan empirique.

30 Il ne s'agit pas seulement ici de la « cible », c'est-à-dire du public imaginé par le locuteur, mai (...)

32

Afin de clarifier ces instances (notamment pour rendre compte de ce télescopage destinataire/destinataire) et de faciliter l'analyse de leurs relations, je propose d'utiliser, pour désigner celui auquel le texte s'adresse, et qui pour une part le dicte, le terme d'*interscripteur*, réservant celui de *destinataire* à la personne réelle qui, empiriquement, répondra ou non de l'énonciation, s'engagera ou se dégage de la place qu'on lui propose. Au même titre que la notion d'interlocuteur, la notion d'*interscripteur* correspond au souci de ne plus diviser la communication en séquences temporelles stimulus/réponse, énonciateur/énonciataire, et de prendre en compte la distinction entre celui auquel on s'adresse, construit par le texte, et celui qui, empiriquement, répond ou non à cet appel ; en ce sens, et parce qu'elle

réarticule autrement l'opposition lire/écrire, cette notion a pour ambition de prendre en compte l'héritage de la déconstruction derridienne de la signification³⁰.

33

Selon ce troisième partage, on peut considérer que le public se parlerait à lui-même par l'intermédiaire de la voix du journaliste, et ce, non pas à lui-même comme individu ou comme citoyen, mais à lui-même comme « public », constitué ou à venir. Cette nuance est importante, car il ne s'agit pas de prétendre ici que les médias proposent une forme d'auto-transparence du social à lui-même, ainsi qu'ils ont tendance à le croire eux-mêmes et, souvent, à le revendiquer (Vattimo, 1990), mais plutôt de nous demander dans quelle mesure nous existons, en tant que citoyens, en dehors de notre sentiment de constituer un public. Étant donnée la prédominance du dispositif d'adresse dans l'énonciation journalistique en général, il nous paraît pertinent de nous demander dans quelle mesure notre représentation de nous-mêmes, que ce soit comme individus ou comme membres d'un collectif, est désormais inséparable d'une représentation de soi comme public, notre existence sociale étant dorénavant indexée sur notre identité médiatique de destinataires des dispositifs de communication s'adressant à nous. Ici se situe véritablement l'enjeu politique de la question du « faire public » à l'œuvre dans les médias de masse.

34

Derrida formule cette problématique de la manière suivante :

Je ne peux les adresser à quelque destinataire, ces questions [...], je ne peux les lancer vers quelque lecteur que ce soit, je ne peux les destiner que selon la supposition précipitée d'un nous qui, par définition et par destination, n'est pas encore arrivé [...] car le « je » qui feint d'adresser ces questions se trouve d'avance compris et déterminé par son appartenance au nous le plus suspendu de cette contemporanéité supposée (1994 : 95).

35

Le philosophe appelle « téléiopoièse » cette forme d'adresse où un « je » se définit par la présupposition d'un « nous » que la lecture seule pourra peut-être accomplir. C'est pourquoi selon lui « la téléiopoièse définit aussi la structure générale de l'allocution politique » (1994 : 63).

36

Car c'est à travers cette présupposition d'un « nous » qui n'est pas encore constitué que le discours de presse est susceptible de faire place à ce qu'on nomme aujourd'hui le « décentrement », et qui est une manière de

« faire voir cet « autre » destiné à révéler au « nous » sa vanité, à défaire son unité fragile, à le décentrer. Faire voir les marginalités ignorées, les points de vue

« autres » sur la vie collective, qui révèlent l’immensité des malentendus sur lesquels se fonde l’élaboration d’un « nous » [...]. Or, faire voir, cela suppose de relier à nous ce qui fait éclater le « nous » » (Muhlmann, 2004 : 290-291).

31 La référence à la « méésentente » est développée dans Servais (2013).

32 « [...] en m’adressant présentement à vous, et en vous invitant à vous joindre à ce <nous> dont vous (...) »

37

Selon Muhlmann, ce décentrement passe par le regard, mais la déconstruction des places d’énonciation par Derrida renvoie ce regard, ou ce point de vue, à la structure téléopoétique de l’énonciation. C’est selon cette structure que surgit la possibilité du dissensus ou de ce que Rancière appelle « méésentente », et qu’il considère comme le moment (paradoxal et performatif) du politique³¹ : quelqu’un se revendique, en s’adressant à moi, d’un « nous » qui n’est pas encore arrivé, mais qu’il doit néanmoins présupposer pour s’adresser à moi. C’est exactement la posture de Pleynel évoquée plus haut. Il est alors de ma responsabilité d’assumer ou non ce « nous » en assumant ma place de destinataire³².

38

La responsabilité de chacun à se constituer en un « nous » publicisé par le discours médiatique est imprévisible ; par voie de conséquence, l’énonciation journalistique, en raison de cette responsabilité divisée et toujours incertaine, doit être considérée comme inachevée.

39

Analyser les divisions à l’œuvre dans l’énonciation journalistique et y intégrer l’adresse pourrait dès lors se révéler être un moyen de traiter de sa dimension politique tout en évitant l’ornière d’une critique idéologique vouant l’espace public (naturellement « libre ») à être dénaturé par les médias.

40

L’énonciation de presse est donc traversée par un triple partage ; elle est inachevée parce que dés-originée par sa dimension collective et institutionnelle, parce que divisée par sa fonction de porte-parole, parce que partagée par celui auquel elle se destine.

41

Nous avons ici les conditions non seulement d’un sujet d’énonciation fictif, mais également d’un acte d’énonciation fictif, en ce sens où il comporte une part de feinte, de reprise ou d’imitation, où il ne peut se produire que comme reproduction ou comme réponse, possède un caractère différé et second : d’une certaine manière, c’est toujours l’autre qui porte l’énonciation.

Reconnaître que dans le discours médiatique l'acte d'énonciation lui-même est fondamentalement divisé, partagé par cette fiction, permet de poser la question de l'idéologie d'une manière qui articule la logique culturaliste des *cultural studies* et la logique de la domination de la tradition critique. C'est moins la référence en elle-même qu'il faut analyser que le rapport entre référence et adresse : qui répond du monde ainsi produit ? En fait, en abordant le discours journalistique sous l'angle de la responsabilité (et non de l'objectivité, par exemple), il s'agit d'adopter un point de vue phénoménologique — qui est aussi politique — sur l'énonciation, puisque la référence est liée à l'interscription, à un rapport du « je » au monde qu'il présente en tant que ce monde existe pour autrui ; il s'agit là d'une autre façon de juger le travail journalistique, en affirmant que répondre d'un discours revient à assumer l'« être dans le monde » que ce discours présente.

Responsabilité et activité

33 Dans la loi de 1881, selon D. Reynié, cité dans Tétu (2008 : 82).

On peut estimer que le lieu où l'énonciation journalistique est susceptible de s'achever est celui de l'action : soit lorsque tel discours débouche en effet sur un acte dans l'espace public, celui-ci constituant alors la responsabilité singulière du destinataire ; soit lorsque tel autre discours, dans un moment proprement politique, donne voix à cet acte particulier qu'est le cri. Le rapport entre représentation et action demeure en effet « un point tout à fait incontournable dans l'histoire du journalisme », rappelle Tétu (2008 : 82) : le journaliste peut-il, comme le voulait A. Londres, « porter la plume dans la plaie » (cité dans Tétu, 2008 : 82) ? Et comment le cri, considéré comme une action et non comme une opinion³³, le grognement et toutes ces manifestations peuvent-ils trouver place dans un dispositif mass-médiatique ? Il faut ici se référer au travail de Rancière (1995), qui s'interroge sur la manière dont un collectif peut prendre la parole lorsque le politique se constitue précisément de son exclusion hors de la sphère du *logos* (le peuple grogne, gronde, se plaint, mais n'a pas de *logos*. Il n'a qu'une *phonè* marquée par des affects).

À cet égard, le « on » journalistique pourrait se révéler être l'acteur d'une séparation sans cesse reconduite entre ces deux sphères, et de la refondation quotidienne du politique par l'exclusion hors du *logos* de ceux dont on s'affirme pourtant le porte-parole. Dans un article éclairant sur le « on » dans le discours d'information, Françoise Atlani (1984) montre que « on », c'est n'importe qui à condition qu'il soit indéfini, et que le terme

réunit les classes « être humain parlant » et « être humain non parlant » ; dans son hypothèse, le pronom indéfini constituerait cette « ligne de partage qui délimite [ces deux classes] en marquant l'indécidable de l'appartenance à l'une ou l'autre » (1984 : 29). Il ne serait pas plus une marque de l'objectivité que de la subjectivité, mais une frontière permettant à ces deux domaines d'exister, « un opérateur qui, pour engendrer la catégorie de la personne, ne doit justement pas comporter cette dimension de la subjectivité », « le seul pronom sujet auquel on ne peut pas s'identifier dans son fonctionnement énonciatif » (1984 : 26).

34 « La télévision est un processus qui tend à vous faire vous conformer progressivement à une *moyenne* (...) »

35 D'une certaine manière, Atlani donne ici raison à Derrida contre Quéré, puisqu'elle suppose que tou (...) »

45

À la différence du « nous », le « on » ne s'articule pas à un « je »**34**, et c'est ce qui explique sa mauvaise réputation dans le discours critique et philosophique, ainsi que son usage fréquent pour désigner la norme, que l'on trouve par exemple chez Sartre, mais aussi chez Stiegler (2003 : 14 et 53), qui l'oppose systématiquement au « nous ». Chez la plupart des auteurs, ces deux pronoms recouvrent d'ailleurs en réalité assez fidèlement les deux types d'opinion prenant forme sur la scène médiatique dégagees par Quéré : le « on » synchronise les sujets sur eux-mêmes et renvoie à l'opinion reçue ; le « nous », où coexistent des temporalités différentes, reste fondamentalement ouvert sur l'avenir et correspond au jugement universel. Le « on » rend compte de la récitation : il s'agit d'une parole non personnelle et par conséquent non adressée et décontextualisée, d'une parole dont personne ne peut répondre en son nom et que personne ne peut signer, car elle n'est adressée à personne. Le « on » ne se soutient que du collectif déjà constitué, en quoi il relève du consensus avéré et, en définitive, du sondage. Le « nous » désigne pour sa part la situation d'interscription décrite comme téléiopoièse par Derrida et comme mésestente par Rancière, ouverte sur l'avenir. Mais d'après ce que nous dit Atlani, le « on » constituerait davantage une ligne de partage entre « on » et « nous », articulant entre elles chacune de ces deux catégories, et laissant en définitive au destinataire la responsabilité d'en répondre**35**. Les propositions de l'auteure sont donc intéressantes en ceci qu'elles permettent de considérer qu'un « on » peut toujours devenir un « nous », et inversement, en d'autres termes qu'un sujet parlant peut toujours être réduit au silence et un sujet non parlant prendre la parole, ce qui est l'exacte définition de la mésestente chez Rancière.

46

C'est cette ligne de partage qu'il faut explorer, et l'usage que fait le discours

de presse du « on » est suffisamment vaste pour que l'analyse soit éclairante. En quel collectif les sujets divisés de l'énonciation journalistique sont-ils agencés, rassemblés, et selon quelle logique ?

36 Voir Servais (2013), où est analysée une telle émission de reportages fondée sur une caméra embarquée (...)

37 En d'autres termes, l'interscripteur est un « on ».

47

Par exemple, il arrive fréquemment que nous soyons placés dans la position de devoir répondre d'un monde et d'un collectif qui, ordonnés sur la première division à l'œuvre dans l'énonciation, sont exclusivement rapportés à ce « on » fictif inassignable. Ainsi en est-il de certaines émissions de reportage qui, destinées à nous faire pénétrer dans des univers inconnus — les prisons ou le travail de la police dans des zones obscures (au propre ou au figuré), pour les plus fréquentes — et utilisant pour ce faire caméras de surveillance, caméras cachées, embarquées, etc., allient un discours parfaitement récitatif à l'idée que « donner à voir » est « dire le réel »³⁶. Dépouillées de toute structure narrative, fondées sur la prétention à transmettre un réel brut (c'est-à-dire chaotique et dépourvu de sens), elles s'adressent à nous en tant que pur corps percevant et susceptible d'affects (crainte, surprise). Elles nous placent dans une situation où nous devrions valider un monde qui ne nous est donné par personne. Dans cette posture de voyeurs, nous sommes censés répondre du « on » pour lequel ont été tournées ces images et à qui elles s'adressent³⁷, tout en répondant d'un point de vue qui n'est celui de personne, ce qui est bien entendu impossible. Dès lors, en participant *de facto* à ce « on », puisque c'est pour nous que ces images ont été prises et que nous sommes soumis à l'injonction de voir ce que nous n'avions jamais vu, nous passons du « on » sujet de l'idéologie au « on » sujet non parlant. C'est cette position, plus que le contenu même de ces images (souvent spectaculaires), qui est à notre sens responsable du dépeuplement de l'espace public et de la dépolitisation des destinataires des discours médiatiques, car nous y sommes dépossédés de notre statut de sujets parlants. Ce type d'objectivation outrée nous dit : « Tu vis dans un monde qui n'est celui de personne et que tu ne peux pas habiter. Tu n'es qu'un <on>, voyeur (et non spectateur ou témoin) dés-originé de ce monde qui n'est pas le tien. » Il n'est fait ici appel à nulle communauté, et encore moins en attente, mais aux seuls corps réduits au silence et s'additionnant dans les scores d'audience.

48

D'un autre côté, on peut comprendre maintenant que la responsabilité soit elle-même une forme d'activité. Elle est une forme d'activité pour trois raisons, qui nous amènent à concevoir un autre rapport entre énoncés

médiatiques et espace public.

49

La responsabilité est d'abord activité parce qu'elle suppose que le destinataire accepte d'être touché par le discours et de le reconnaître comme partiellement sien, c'est ce que Jean-François Lyotard désignait par ce beau concept de « passibilité », qui désigne le fait de pouvoir être ému ou touché, ce par quoi nous sommes « aptes à recevoir et par conséquent à modifier et agir » (1988 : 128). La « passibilité » n'est pas la passivité, puisqu'au contraire elle implique de la part du destinataire une mise en mouvement.

38 Arendt, en s'appuyant sur Kant, en particulier sur sa « Critique du jugement esthétique », qui « co (...)

39 Tout spectateur est déjà acteur de son histoire. On n'a donc pas à transformer le spectateur en act (...)

50

Ensuite, si l'on se réfère au parallèle qui est fait par Quéré et par Arendt³⁸ entre opinion et jugement esthétique, la responsabilité est relative à un échange de regards qu'on doit estimer comme n'étant pas de nature purement logicienne, mais également de nature sensible. Ce sont des considérations différentes, mais au fond une semblable conception phénoménologique de l'énonciation qui mènent Rancière à proposer son concept de « partage du sensible » pour décrire les partages politiques à l'œuvre dans l'espace public. En d'autres termes, le fait d'assumer un point de vue en se référant à une mentalité élargie n'est pas relatif à la seule raison. C'est également ce qu'affirme Serge Proulx (2012) lorsqu'il avance, avec d'autres, que l'animal politique n'est pas exclusivement rationnel, mais qu'il également est mis en mouvement par l'émotion. On touche ici à la conception d'un espace public sensible, concret, et qui suppose de faire davantage confiance aux individus, par exemple en prenant pour point de départ une égale capacité de chacun, comme le propose Rancière dans *Le spectateur émancipé*³⁹. C'est peut-être à cette condition de prendre en compte cette dimension passible et sensible de la réception médiatique que l'on pourra décrire l'espace public concret.

40 Le « n'importe qui » fait ici explicitement référence au travail de Rancière.

51

Enfin, la responsabilité est une activité parce que répondre d'un énoncé, c'est toujours en répondre devant autrui, c'est la raison pour laquelle « l'intervention, non agissante au sens strict, des spectateurs dans le monde commun ne désigne pas une position de repli mais, à l'inverse, une *extension de la responsabilité politique* sous les espèces du jugement » (Revault d'Allonnes, 1991 : 240. Souligné par l'auteur). Le journaliste n'a pas le

monopole de l'espace public, pas plus que celui de la responsabilité. Le fait d'être touché, d'assumer la place de destinataire proposée signifie toujours devenir « à son tour » énonciateur, s'adresser à son tour à un « tu » susceptible de répondre du « nous ». C'est ce que Stiegler nomme « transindividuation » : « [...] ce qui fait que parlant, je contribue à faire que les autres parlent à leur tour, singulièrement, et pourtant en partageant mon langage, en le reprenant à leur compte y compris en s'y opposant, en le trans-formant et en l'individuant à nouveau : la transindividuation est ce qui forme le nous [...] » (2008 : 120). Dans ce passage et dans les pages qui suivent, Stiegler affirme donc que l'on n'est destinataire de ce processus de transindividuation que dans la mesure où l'on peut en devenir destinataire, c'est-à-dire « s'adresser à tous, et comme *n'importe qui*, dans ce *tous*, en tant que *je* destinant un *nous* » (2008 : 178)⁴⁰. Ainsi, affirmer, c'est s'adresser à son tour à autrui, et la responsabilité du destinataire l'engage devant la communauté, c'est pourquoi sans doute Stiegler estime que « l'adresse est une élévation, et non une domestication » (2008 : 178).

⁴¹ Sur ce dernier point aussi bien Derrida que Stiegler, Rancière ou Arendt (1972 : 299) se rejoignent (...)

52

C'est également sur ce point que pour Arendt la responsabilité s'oppose à l'aliénation : évoquant l'éducation et le rôle de l'école (1972 : 243-244), elle considère que celui-ci est d'être responsable du monde, ce qui signifie dire à l'enfant : « voici notre monde », et l'y introduire, en postulant l'existence d'un monde commun. À l'inverse, ne pas l'y introduire, le laisser se débrouiller en estimant que l'on n'y est pour rien (ou, s'agissant du journaliste, que l'on n'a pas à s'engager dans ses énoncés ni à les adresser) revient pour la philosophe à placer les enfants devant cet « *estrangement from the world* » qu'elle appelle « aliénation ». La réponse du destinataire à un énoncé qui lui est adressé est toujours à son tour une adresse, une manière de porter plus loin le désir de dire ; elle est une « une réceptivité qui donne lieu à une activité, ou à une spontanéité », où « nous nous annonçons les uns aux autres » (Nancy, 1982 : 62, 83), sans que ce processus soit limité à nos contemporains⁴¹. En matière d'opinion, « notre pensée est discursive, courant de place en place » (Arendt, 1972 : 308), et concerne ce qui doit paraître ou apparaître dans le monde. L'opinion peut ainsi se définir comme une énonciation en attente de collectif.

53

Reconnaître le caractère fragmentaire de l'énonciation journalistique permet de mettre l'accent sur les divisions à l'œuvre dans l'espace public. Cette énonciation n'est pas divisée chronologiquement entre un énonciateur et un énonciataire ayant chacun sa place, mais elle est traversée par trois lignes de partage qui rendent compte de son inachèvement. Ce caractère

fragmentaire et inachevé de l'énonciation du discours d'information est par ailleurs une condition pour créer ce « nous » devant lequel tout journaliste doit être responsable, car « on accède à l'impartialité en prenant en compte le point de vue des autres ; l'impartialité ne résulte pas d'une position supérieure qui, parce qu'elle se situe complètement hors de la mêlée, trancherait la querelle » (Arendt, 1991 : 71). Peut-être même faut-il prendre acte de ce qu'il n'y a nulle « position supérieure » susceptible de la trancher :

[...] ce que je suis en train de vous dire, j'en entends et interprète quelque chose là même où vous entendez AUTRE chose, [...] — c'est la condition du nous. Car dans mes propos, quelque chose est encore inadéquat qui reste à venir, ouvert à l'avenir, et là est l'objet de notre discussion. Là seulement peut se tenir la chance d'un nous (Stiegler, 2003 : 84).

42 Sur ce point, voir Servais et Servais (2009).

54

Par conséquent, si l'opinion a de fait une structure communicative, c'est celle du malentendu⁴² : il est toujours possible que le destinataire ne réponde pas, ou réponde à côté, et c'est bien en quoi la parole de l'autre est constitutive du « nous ».

55

C'est en analysant cette structure communicative, et la manière dont la parole y est partagée, que l'on rendra compte du discours journalistique comme mise au monde et, en cela, comme processus de médiation.

Haut de page Bibliographie

ATLANI, Françoise (1984), « ON l'illusionniste » dans A. GRESILLON et J.-L. LEBRAVE (dir.), *La langue au ras du texte*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 13-29.

ARENDR, Hannah (1972), *La crise de la culture*, traduit de l'anglais sous la direction de P. Lévy, Paris, Gallimard.

ARENDR, Hannah (1991), *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, traduit de l'anglais par M. Revault d'Allonnes, Paris, Seuil, Coll. « Points ».

ARQUEMBOURG, Jocelyne (1998), « L'incendie du tunnel sous la Manche, les deux faces d'une médiation journalistique », *Réseaux*, 91 : 135-149.

AWAD, Gloria (2010), « Informer, relier : le journalisme en tant que modèle moderne de médiation », *Communication*, 28(1) : 40-70.

BASTIN, Gilles (2008), « Une exception d'irresponsabilité ? Médias et journalistes dans l'affaire d'Outreau », *Questions de communication*, 13 : 89-107.

BOUDON, Raymond (1986), *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard.

BOURDON, Jérôme et François JOST (1998), « Penser la télévision » dans Jérôme BOURDON et François JOST (dir.), *Penser la télévision*, Paris, Nathan/INA, Coll. « Médias Recherches », p. 7-12.

CHARAUDEAU, Patrick (1997), *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan-INA, Coll. « Médias Recherches ».

CULIOLI, Antoine (1999), *Pour une linguistique de l'énonciation. Tome 2*, Paris, Ophrys.

DERRIDA, Jacques (1994), *Politiques de l'amitié*, Paris, Galilée.

DERRIDA, Jacques et Bernard STIEGLER (1996), *Échographies de la télévision*, Paris, Galilée/INA, Coll. « Débats ».

DUCROT, Oswald *et al.* (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

DUCROT, Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

ECO, Umberto (1985), *Lector in fabula*, traduit de l'italien par M. Bousaher, Paris, Grasset.

ESQUENAZI, Jean-Pierre (1995), « Le téléspectateur institutionnel » dans Jean-Pierre ESQUENAZI (dir.) *La télévision et ses téléspectateurs*, Paris, L'Harmattan, p. 203-217.

ESQUENAZI, Jean-Pierre (1998), « Le discours des politiques sur les scènes médiatiques » dans Jérôme BOURDON et François JOST (dir.) *Penser la télévision*, Paris, Nathan/INA, Coll. « Médias Recherches », p. 290-309.

HALL, Stuart (1994), « Codage/décodage », *Réseaux*, 68 : 29-39.

JOST, François (1995), « Le feint du monde », *Réseaux*, 72-73 : 163-175.

JOST, François (1997), « La promesse des genres », *Réseaux*, 81 : 11-31.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (2006), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

KOREN, Roselyne (1996), *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*, Paris, L'Harmattan.

KOREN, Roselyne (2006), « La responsabilité des uns et le regard des autres : l'effacement énonciatif au prisme de la prise de position argumentative », *Semen*, « Énonciation et responsabilité dans les médias », 22 : 93-108.

LAMIZET, Bernard (1995), « Médiation, culture et sociétés » dans Denis BENOIT (dir.), *Introduction aux sciences de l'information et de la communication*, Paris, Éditions d'organisation, p. 129-186.

LAMIZET, Bernard (2009-2010), « Les savoirs sur l'énonciation ». Texte inédit. Introduction au séminaire sur l'énonciation, Lyon 2.

LEBLANC, Gérard (1997), *Scénarios du réel, tome 2*, Paris, L'Harmattan.

LYOTARD, Jean-François (1988), « Quelque chose comme : "communication... sans communication" », dans *L'Inhumain. Causeries sur le temps*, Paris, Galilée, p. 119-129.

MACÉ, Éric et Éric MAIGRET (2007), « Le Noir de la famille », introduction à Mark ALIZART, Stuart HALL, Éric MACÉ et Éric MAIGRET, *Stuart Hall*, Paris, Amsterdam, p. 13-43.

MARTIN-BARBERO, Jesús (2002), *Des médias aux médiations. Communication, culture et hégémonie*, traduit de l'espagnol par G. Durand, Paris, CNRS Éditions.

MOUILLAUD, Maurice et Jean-François TÉTU (1989), *Le journal quotidien*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

MUHLMANN, Géraldine (2004), *Du journalisme en démocratie*, Paris, Payot/Rivages.

NANCY, Jean-Luc (1982), *Le partage des voix*, Paris, Galilée.

PROULX, Serge (2012), « La puissance d'agir des citoyens dans un monde fortement connecté ». Conférence d'ouverture du colloque *Usages et pratiques des publics dans les pays du Sud : des médias classiques aux TIC*, Agadir, du 4 au 6 avril 2012.

QUÉRÉ, Louis (1982), *Des miroirs équivoques aux origines de la communication moderne*, Paris, Aubier Montaigne.

QUÉRÉ, Louis (1990), « L'opinion, l'économie du vraisemblable. Introduction

à une praxéologie de l'opinion publique », *Réseaux*, 43 : 33-58.

RABATEL, Alain (2008), « Pour une conception éthique des débats politiques dans les médias. Répondre *de, devant, pour*, ou les défis de la responsabilité collective », *Questions de communication*, 13 : 47-69.

RABATEL, Alain et Roselyne KOREN (2008), « La responsabilité collective dans la presse », *Questions de communication*, 13 : 7-24.

RANCIÈRE, Jacques (1995), *La mésentente*, Paris, Galilée.

RANCIÈRE, Jacques (2000), *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, Paris, La Fabrique.

RANCIÈRE, Jacques (2008), *Le spectateur émancipé*, Paris, La Fabrique.

RÉSEAUX (2004), « Figures du public », no 126.

RÉSEAUX (2008), « Médiations. Hommage à Paul Beaud », nos 148-149.

REVAULT D'ALLONNES, Myriam (1991), « Le courage de juger » dans Hannah ARENDT, *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, Paris, Seuil, Coll. « Points », p. 222-244.

SEMEN (2006), « Énonciation et responsabilité dans les médias », no 22.

SEMEN (2011), « Les langages de l'idéologie », no 30.

SERVAIS, Christine (2003), « La violence d'un choc sans destinataire », *Communication et langages*, 138 : 5-23.

SERVAIS, Christine (2013), « Appel au peuple, appel du public. Décrire la réception comme une adresse », *Questions de communication*, collection « Actes », à paraître.

SERVAIS, Christine et Véronique SERVAIS (2009), « Le malentendu comme structure de la communication », *Questions de communication*, « Les pathologies sociales de la communication », 15 : 21-49.

SIMMEL, Georg (1992), *Le conflit*, traduit de l'allemand par S. Muller, Paris, Circé.

SIMONIN, Jenny (1984), « Les repérages énonciatifs dans les textes de presse » dans A. GRESILLON et J.-L. LEBRAVE (dir.), *La langue au ras du texte*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 133-203.

REBOUL, Olivier (1980), *Langage et idéologie*, Paris, Presses universitaires

de France.

SOULEZ, Guillaume (2002), « Ethos, énonciation, média. Sémiotique de l'éthos », *Recherches en communication*, 18 : 175-198.

STIEGLER, Bernard (2003), *Aimer, s'aimer, nous aimer. Du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée.

STIEGLER, Bernard (2008), *La télécratie contre la démocratie*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs ».

TASSIN, Éric (1991), « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès*, 10 : 23-37.

TÉTU, Jean-François (2008), « Du <public journalism> au <journalisme citoyen> », *Questions de communication*, 13 : 71-88.

TUCHMAN, G. (1972), « Objectivity as strategic ritual. An examination of newsmen's notion of objectivity », *American Journal of Sociology*, 77(4) : 660-679.

VATTIMO, Gianni (1990), *La société transparente*, Paris, Desclée de Brouwer.

VERÓN, Eliseo (1988), « Presse écrite et théorie des discours sociaux : production, réception, régulation » dans Patrick CHARAUDEAU (dir.), *La presse, produit, production, réception*, Paris, Didier Érudition, p. 11-21.

VOIROL, Olivier (2008), « Idéologie : concept culturaliste et concept critique », *Actuel Marx*, « Critiques de l'idéologie », 43 : 62-78.

Haut de page

Notes

1 L'expression « hégémonie pleine de voix » est empruntée à Éric Macé et Éric Maigret, qui écrivent : « L'hégémonie est une structure formelle traversée de contradictions, pleine de voix, faisant sens pour des Sujets qui l'utilisent comme réponse à leurs conditions de vie » (2007 : 19).

2 Jürgen Habermas, Pierre Bourdieu, aujourd'hui Jacques Rancière, Gianni Vattimo ou Bernard Stiegler, mais aussi Robert E. Parks, Jean-Paul Sartre et déjà Karl Marx, sans oublier ces philosophes qui, comme Jean-Jacques Rousseau, ont cherché à comprendre le rôle du spectacle en démocratie.

3 La notion de code préféré est celle qui est utilisée par Stuart Hall dans son célèbre texte « Codage/décodage » (1994). Sur ces deux acceptions de la notion d'idéologie, voir Voirol (2008) ou encore Boudon (1986).

4 Pour n'en citer que quelques-uns : Arquembourg (1998), Awad (2010), Martin-

Barbero (2002) et le numéro de *Réseaux* « Médiations. Hommage à Paul Beaud » (2008).

5 « La différence entre les sortes de spectacles se fonde peut-être moins sur leurs objets — le <réel>, le <fictif> — que sur le rapport que le spectateur institue avec ces objets. [...] peut-être faudrait-il se demander, à l'intérieur même des spectacles <réels>, quels sont ceux qui invitent le spectateur à rester en même temps un acteur, et quels sont ceux qui le coupent de son ancrage dans l'action » (Muhlmann, 2004 : 246).

6 Voir Arquembourg (1998). Ici, le texte médiatique fait médiation entre l'événement et le public.

7 Dans l'article cité, Awad (2010 : 41) montre que l'imaginaire collectif produit par la presse est tributaire de la construction d'une réalité, certes, mais également de la construction du public lui-même comme collectif.

8 On pense principalement au structuralisme linguistique, à la déconstruction derridienne du sens, à la psychanalyse et à la sémiotique.

9 L'auteur s'intéresse en l'occurrence au discours rapporté et fait ici référence à J. Authier dans son article « Hétérogénéité énonciative » (*Langages*, no 73, mars 1984, p. 102). Mais si la citation constitue un cas explicite et abouti d'hétérogénéité énonciative, celle-ci n'en est pas moins présente dans toute énonciation journalistique.

10 En particulier aux pages 11-33 et 129-149.

11 Point de vue et responsabilité sont en effet liés, nous verrons plus loin en quoi et comment.

12 Grevisse (1993), repris par Charaudeau (1997 : 174-177). Le terme désigne un narrateur qui, à la différence des autres intervenants, qu'il intègre, « dispose d'une vue d'ensemble sur le scénario événementiel qu'il construit ».

13 Pour les auteurs, cette « archi-signature » désigne un sujet de droit. Il s'agit donc pour eux d'une « contre-signature ».

14 En passant aujourd'hui par Twitter ou Facebook, etc.

15 Voir Soulez (2002). L'auteur montre qu'on donne davantage de crédit à un journaliste qui montre, par différents moyens, qu'il assume en propre son discours.

16 Voir à ce sujet Derrida et Stiegler (1996).

17 Il faut néanmoins signaler ici le développement, durant les dernières décennies, de la forme inverse : le subjectivisme. Selon Louis Quéré (1982 :150-151), l'information « postmoderne » se caractérise d'ailleurs par un objectivisme et un subjectivisme également paroxystiques. Le subjectivisme est fondé sur l'idée que les points de vue peuvent se multiplier sans être astreints à former, à quelque moment que ce soit, une perspective commune. Jusqu'à très récemment, cette seconde forme énonciative est restée en retrait, tant quantitativement que dans l'imaginaire professionnel des journalistes. Le « webjournalisme » la réintroduit aujourd'hui avec force, et son examen mérite par conséquent des développements précis que nous ne pouvons mener ici. On peut toutefois avancer que, sur le plan énonciatif, elle se caractérise par le fait de produire un énoncé dans l'espace public tout en refusant les dimensions médiatrice et collective de celui-ci. Il s'agit donc de proposer une communication de type intersubjectif dans l'espace de la communication médiatée (voir ci-dessous). On peut par ailleurs estimer que, même si pour ce type d'énoncés la question de la responsabilité se pose d'une autre manière, elle renvoie *in fine* à la possibilité du « nous » que nous discutons dans la

dernière partie.

18 Il existe par ailleurs d'autres notions proches, par exemple celle d'effacement énonciatif de R. Vion, analysée par Rabatel (2008) dans l'écriture journalistique, celle d'effet d'objectivité (Vion), etc.

19 Sur cette question, voir Muhlmann (2004), notamment les pages consacrées à Bourdieu et à Parks.

20 Jacques Derrida, dans *Parages*, développe les conséquences d'un tel renversement.

21 L'expression désigne la position dominante, la parole de l'idéologie.

22 Tous ces acteurs sont dès lors également considérés comme ayant un regard et des capacités à juger et à opiner. Notre position est ici comparable à celle qu'adopte Rancière dans *Le spectateur émancipé*.

23 Nous entendons ici « énonciateur » et « locuteur » au sens de Ducrot précisé plus haut.

24 Cette notion de feinte ou de simulation se situe dans l'héritage des formulations de Georges Bataille sur la feinte et l'affectation plus que dans le sillage des réflexions de François Jost (1995) par exemple, qui propose de remplacer « fiction » par « feintise ». La différence consiste en ceci que pour Bataille, ce n'est pas le monde créé qui est feint, mais la prise de parole elle-même, voire l'attitude des personnages ; actant de l'impossibilité de la sincérité, elles constituent toujours un semblant, une affectation ; elles sont une reprise, une répétition plus ou moins singée.

25 Muhlmann, lorsqu'elle revient sur la notion de public, rappelle les principales formes de ce soupçon qu'ont constituées les thèses de Marx, d'Habermas, puis de Bourdieu (2004 : 69-83).

26 Les médias parlent en notre nom à nous, les journalistes sont nos représentants dans l'espace public ; c'est l'un de leurs discours de légitimité que de prétendre représenter l'ensemble de la population, de parler « en son nom », comme si cela était simple, et même possible. Cette posture est particulièrement visible dans les interviews, où affluent des formules comme « nos concitoyens se demandent », « les Français veulent savoir », etc. On la retrouve également dans la pratique des « micros-trottoirs » ou d'autres, plus récentes, comme les « panels », censés donner directement la parole à la population par l'intermédiaire du dispositif médiatique.

27 L'expression est d'Hannah Arendt qui, dans « La crise de l'éducation » (1972 : 227), interroge cette même dialectique.

28 Voir Rancière (1995), en particulier les pages 72 à 81 et 143, où l'auteur insiste sur la nécessité, pour y voir clair, d'explicitier la position de l'énonciateur, de rendre compte de la « démultiplication des personnes dans l'énonciation » et d'analyser les rôles du « ils » (1995 : 77).

29 Peut-être faut-il préciser que, convoqué publiquement à cette place de « récepteur-dictateur », le destinataire sert souvent d'alibi à d'autres préoccupations, notamment d'ordre économique ou sociologique : « nos lecteurs » ne préfèrent peut-être pas un reportage sur l'heure de l'apéritif à un reportage sur le génocide rwandais, mais le premier coûte sensiblement moins cher que le second, tandis que tel autre sujet ennuiera moins « nos lecteurs » que les journalistes eux-mêmes. Cette dimension, qu'elle soit ou non en position d'alibi, est à l'œuvre dans les choix éditoriaux et traverse l'ensemble du discours d'information : elle doit par

conséquent être analysée.

30 Il ne s'agit pas seulement ici de la « cible », c'est-à-dire du public imaginé par le locuteur, mais également de la manière dont on s'adresse à lui et de la place qu'on lui propose dans le discours. Cet « interscripteur » s'inscrit dans la lignée des travaux qui, de la « stratégie discursive » d'Umberto Eco (1985) au « contrat de lecture » d'Eliseo Verón (1988) relu en termes de promesse par François Jost (1997), et au « téléspectateur institutionnel » de Jean-Pierre Esquenazi (1995), ont peu à peu construit un modèle de l'inscription du destinataire dans les textes. La notion n'est pas sans rappeler non plus Antoine Culioli, pour qui les co-énonciateurs d'un énoncé « sont à la fois émetteurs et récepteurs non point seulement en succession mais au moment même de l'énonciation » (1999 : 47). Elle se distingue néanmoins de ces différents modèles en ceci que, si l'on suit les propositions de Derrida (et de Rancière, quant au *Partage du sensible*), la présence de l'interscripteur affecte non seulement le scripteur, mais également la référence (Servais, 2013). Elle autorise, mieux sans doute que le seul « contrat de lecture » ou la « co-énonciation », l'articulation entre adresse et signification. Enfin, cette notion permet de ne pas préjuger de la position que les destinataires réels adopteront, et laisse ouverte la possibilité du conflit et de l'émancipation.

31 La référence à la « mésentente » est développée dans Servais (2013).

32 « [...] en m'adressant présentement à vous, et en vous invitant à vous joindre à ce <nous> dont vous faites déjà mais ne faites pas encore partie, bien que, au bout de la phrase téléiopoétique, vous soyez peut-être, lecteurs, devenus les cosignataires de l'adresse qui vous est adressée : pour peu que vous l'entendiez, ce [...] qui reste ainsi votre responsabilité absolument et irremplaçablement singulière » (Derrida, 1994 : 57).

33 Dans la loi de 1881, selon D. Reynié, cité dans Tétu (2008 : 82).

34 « La télévision est un processus qui tend à vous faire vous conformer progressivement à une *moyenne*, la différence entre je et nous se dilue pour donner le on, c'est-à-dire la perte d'individuation aussi bien du *je* que du *nous* [...] » (Stiegler, 2003 : 69).

35 D'une certaine manière, Atlani donne ici raison à Derrida contre Quéré, puisqu'elle suppose que toute « opinion reçue » comporte la possibilité de son renversement en un « avis universel » ; elle rend ainsi à la signification son caractère « indécidable ».

36 Voir Servais (2013), où est analysée une telle émission de reportages fondée sur une caméra embarquée à bord d'une voiture de police, et ce, à partir des outils ici proposés. Voir également sur ce point la distinction de Gérard Leblanc entre « fictions du visible » et « fictions de la réalité » (1997 : 179-180)

37 En d'autres termes, l'interscripteur est un « on ».

38 Arendt, en s'appuyant sur Kant, en particulier sur sa « Critique du jugement esthétique », qui « contient peut-être l'aspect le plus remarquable et le plus original de la philosophie politique de Kant » (1972 : 280), considère que la faculté de juger est une faculté politique, car il s'agit d'une faculté de voir les choses dans la perspective de tous ceux qui sont présents, d'une « communication anticipée avec autrui » et, par conséquent, d'une faculté qui nous rend capables de nous orienter dans un monde commun. Sa validité n'est pas universelle, mais limitée par la place des autres (1972 : 283).

39 Tout spectateur est déjà acteur de son histoire. On n'a donc pas à transformer le

spectateur en acteur (2008 : 24). Sur ce point, Muhlmann considère que Kant a moins peur qu’Habermas de la dimension sensible et curieuse des regards, bref, de l’espace public concret (2004 : 83). De ce point de vue, il pourrait être intéressant de se tourner vers les nombreux travaux qui, aujourd’hui, s’intéressent à l’empathie.

40 Le « n’importe qui » fait ici explicitement référence au travail de Rancière.

41 Sur ce dernier point aussi bien Derrida que Stiegler, Rancière ou Arendt (1972 : 299) se rejoignent.

42 Sur ce point, voir Servais et Servais (2009).

[Haut de page](#)

Pour citer cet article

Référence électronique

Christine Servais, « Énonciation journalistique et espace public », *Communication* [En ligne], | 2013, mis en ligne le 13 décembre 2013, consulté le 28 avril 2014.

URL : <http://communication.revues.org/5058> ; DOI : 10.4000/communication.5058

[Haut de page](#)

Auteur

Christine Servais

Christine Servais est professeure au Département des arts et sciences de la communication et responsable du Laboratoire d’études sur les médias et la médiation (LEMME), à l’Université de Liège. Le présent article est la version revue et augmentée d’une communication intitulée « De quelle totalité l’énonciation journalistique est-elle le fragment ? » prononcée au Congrès de l’AFS (Lyon, décembre 2010) et disponible sur le site de l’AFS. L’auteure souhaite remercier ici les experts pour le caractère constructif de leurs lectures.

Courriel : Christine.servais@ulg.ac.be

Articles du même auteur

[Médiation esthétique, médiatisation, destination](#) [Texte intégral] Paru dans *Communication*, Vol. 23/2 | 2005

[Haut de page](#)